

BORMES-LES-MIMOSAS

LE VIEUX CHATEAU DE BORMES DIT «LE COUVENT», ET SON ENCLOS

Var
9
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 18 janvier 1926
(inclus désormais dans site inscrit du village)

Propriété

Communale et privée

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI du village et ses abords (A.12/02/1962)
MHI restes du château Seigneurs de Fos (12/01/1931)

Autres sites protégés sur la commune

SC Ilot et fort de Brégançon (27/12/1924)
SC Cap Bénat (23/07/1975)
SC Chapelle St François, jardin, ancien cimetière, place de la Liberté et vieux moulin (13/07/1926)
SI Chapelle Notre-Dame de Constance (13/07/1926)



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

«Juché sur un étroit plateau à 180m d'altitude, dominant le village de Bormes, la plaine et la mer, s'érigent à l'aspect de ruines courtes, ramassées et trappues des bâtiments d'allure fantomatique. On ignore la date de leur édification. En 1416 le dernier seigneur de Fos emprisonna le Prieur de l'Abbaye de La Verne dans le château. L'ancien château féodal devenu couvent est resté presque intact jusqu'en 1792. L'année suivante il servit de caserne aux nombreux volontaires de passage qui rejoignaient les armées de la République. C'est alors que commença la décrépitude. L'intérêt historique et archéologique du Château/Couvent est assez minime et surtout rétrospectif. Il n'en est pas de même de l'intérêt pittoresque du site. Celui-ci est au contraire puissant et de premier ordre. De l'extérieur, soit de la plaine, soit du village, les lignes bizarrement découpées du couvent sont le fleuron d'incomparable beauté qui couronne Bormes».

(le classement du site du vieux château par son propriétaire postulant , M Sacot Lesage, le 18 janvier 1924)

Etat actuel / Observation

En janvier 1924, le propriétaire postulant le classement indiquait : «La parcelle communale N°5 section A, sorte de terre-plein ombragé de pins avec tout un fouillis d'agaves, de figuiers de barbarie, d'eucalyptus, de dasylé-riums, de genêts complète heureusement le pittoresque du site. Des espaces libres qu'en administrateurs avisés les Municipalités de Bormes s'interdisent d'aliéner entourent le couvent. Ce dernier n'ayant pas eu la bonne fortune de devenir à la Révolution propriété collective, son classement en site pittoresque constituera pour lui le maximum de sauvegarde et de garantie pour l'avenir».

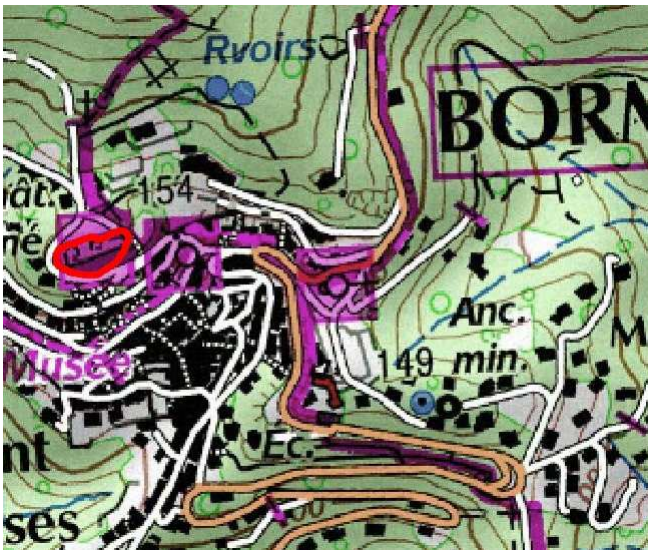
Site Classé ponctuel inclus dans le périmètre du Site Inscrit du village de Bormes qui lui est postérieur (A.12/02/1962).

LOCALISATION DU PERIMETRE

Le Vieux château de Bormes dit «Le Couvent» et son enclos.

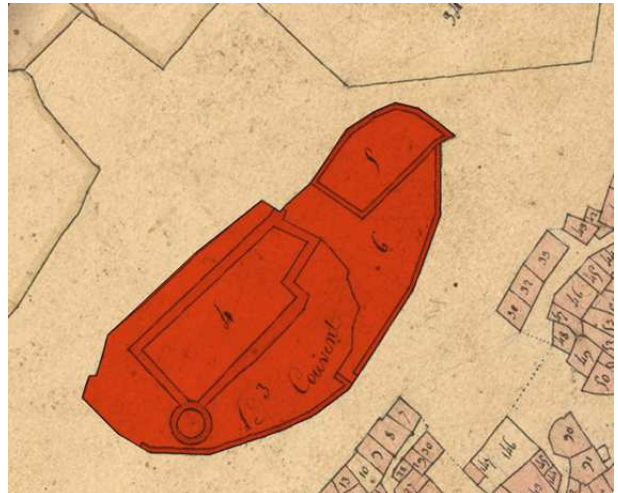
(Arrêté du 18 janvier 1926 : parcelles non nommées, description géographique)

SITUATION

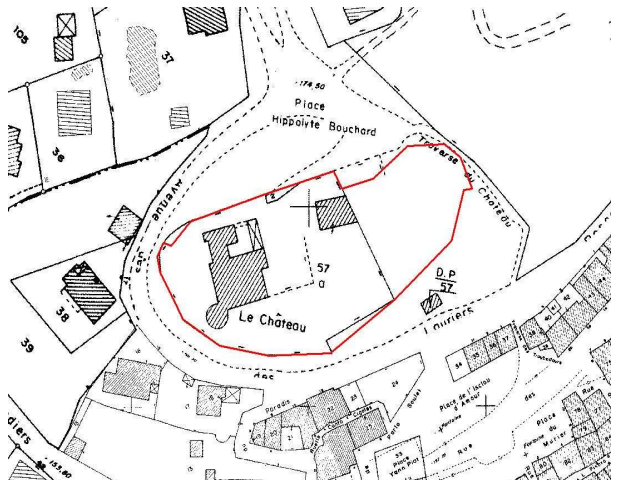


Source : IGN-scan25

CADASTRE ANCIEN



Périmètre du Site classé



CADASTRE ACTUEL